

ACCORDS TAuTEM :

Le projet d'équipe

Le projet d'équipe est un pilier des accords TAuTem. Il sert de cadre pour identifier les leviers permettant de mieux travailler ensemble, avec pour objectif d'améliorer à la fois la performance collective et la qualité de vie au travail.

Dans le précédent accord TAuTEM, le projet d'équipe s'appelait PCFE (Projet Collectif de Fonctionnement d'équipe). Le nom change, mais l'idée reste la même.

Le projet d'équipe est une réflexion collective qui doit permettre de décliner au sein de l'équipe les modalités organisationnelles des modes de travail, et ce dans tous les aspects de TAuTem: Prise de Travail sur Chantier, Souplesse Horaire, Travail à Distance, Droit à la Déconnexion.

Le projet d'équipe n'a pas vocation à restreindre vos droits.



Il doit être réalisé en équipe, **en concertation avec le manager** pour permettre à chacun un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et de renforcer la performance globale de l'équipe par la mise en place de nouvelles souplesses dans l'organisation de travail.

Le projet d'équipe doit être réinterrogé au minimum une fois par an, ou à **chaque fois qu'un changement important intervient dans le fonctionnement de l'équipe**, comme l'arrivée ou le départ d'un collègue, l'accueil d'un alternant, un congé parental...

**Un représentant FO peut vous accompagner
dans les échanges du projet d'équipe pour garantir vos droits.
Contactez vos représentants FO.**